Laguna

Herbicide

Herbicide pour grandes cultures et légumes.

Produit	Laguna est un suspension concentrée (SC) et contient 49.7 % (600 g/lt) de aclonifène. (W-7370)
Cultures	Culture maraîchère, Grande culture.
Spectre d'efficacité	Agrostide jouet du vent, millets, pâturin annuel, ray-grass d'Italie, vulpin des champs; amarantes, arroche étalée, capselle bourse à pasteur, chénopodes, coquelicot, euphorbe réveil-matin, fumeterre officinale, gaillet gratteron (germination superficielle), galinsoga à petites fleurs, laiteron des champs, lamier pourpre, matricaire camomille, mercuriale annuelle, mouron des oiseaux, moutarde des champs, myosotis des champs, petite ortie, ravenelle, repousses de colza, renouée à feuilles de patience, renouée des oiseaux, renouée persicaire, séneçon vulgaire, tabouret des champs, véroniques.
Emploi **Culture maraîchère**	**Ail, échalote [semé], oignon (condiment) [semé], oignon potager [semé]:** 1.33 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: traitement fractionné: 1er traitement avec 0.33 l/ha au stade flagelle avancé jusqu'au stade 2 feuilles (BBCH 10-12), 2ème traitement avec 0.33-0.5 l/ha (BBCH 12-13), 3ème traitement avec 0.5 l/ha (BBCH 14). Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Dosage plus faible uniquement dans le cas d'un mélanges en cuve conforme aux indications du titulaire de l'autorisation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions du service d'homologation. **Ail, Échalote [bulbes], Oignon [bulbes]:** 3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon

	non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. **Aneth, persil (plein air):** 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: l'année du semis. pré-levée. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **Carotte:** 2-2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: traitement fractionné: 1 - 1.5 l/ha en pré-levée (immédiatement après le semis), plus 1.0 l/ha en post-levée (BBCH 13). Délai d'attente: 70 Jours. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. **Carotte:** 3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Délai d'attente: 80 Jours. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation.

	céleri-branche, céleri-pomme: 2 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: Après l'enracinement de la culture. ca. 7 jours après la plantation. Délai d'attente: 90 Jours. Signaler le risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **Cerfeuil, coriandre, estragon, livèche (plein air):** 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Délai d'attente: 90 Jours. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **ciboulette (plein air):** 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pendant la période de végétation. Délai d'attente: 90 Jours. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **Fenouil bulbeux [semé]:** 2 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée, les 2 jours suivants le semis. Délai d'attente: 90 Jours. Signaler le risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par

	rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions du service d'homologation. **Fenouil bulbeux [planté]:** 2 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: aussitôt avant la plantation. Délai d'attente: 70 Jours. Signaler le risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions du service d'homologation. **Lentille:** 3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: Traitement fractionné: 2.0 l/ha en pré-levée, plus 1.0 l/ha ou 2 x 0.5 l/ha en post-levée (du stade 3 feuilles jusqu'au stade 9 feuilles de la culture). Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **Lentille:** 3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure.

	mélisse (plein air): 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Délai d'attente: 90 Jours. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. 1 traitement au maximum par année. Appliquer uniquement durant le repos végétatif à la sortie de l'hiver. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **Panais (plein air):** 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Délai d'attente: 90 Jours. 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **poireau (plein air):** 1 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: dès le stade BBCH 12. après la plantation. traitement fractionné. Délai d'attente: 28 Jours. 2 traitements fractionnés, 0.5 l/ha par traitement (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). Traitements avec un intervalle de 10-14 jours. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **Pois:** 1 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: post-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux

Grande culture	instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions du service d'homologation. **Pois:** 2 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions du service d'homologation. **Pois chiche:** 2.5-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. Autorisé comme utilisation mineure. **Féverole, Pois protéagineux, Pommes de terre, Tournesol:** 3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: pré-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation. **Pois protéagineux:** 1 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: post-levée. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions du service d'homologation.

Mode d'action	Laguna est un herbicide avec la matière active Aclonifène qui est absorbée par le coléoptile ou l´hypocotyle des adventices et qui agit sur les graminées et dicotylédones annuelles en cours de levée jusqu´au stade cotylédons. Les mauvaises herbes touchées jaunissent en cours de levée, puis dépérissent rapidement. Une humidité du sol suffisante favorise l´efficacité. Les adventices plus développées ne sont plus contrôlées efficacement. L´emploi est conseillé sur des sols avec min. 1 % jusqu´à max. 6 % d´humus. Sur terres humifères avec plus de 6 % d´humus, l´effet est diminué. Ne pas traiter Laguna sur des terres sableuses et très légères.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** Pendi. **Protection des utilisateurs:** Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
Rotation des cultures	En cas de rotation précoce, il est possible de cultiver des pois protéagineux, des pommes de terre, du maïs, du soja ou des tournesols après un labour. En cas de mélanges, il convient également de tenir compte des prescriptions relatives aux autres produits.
Classement	Attention  P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.

Emballage	5 lt.
®	
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 25.02.26/RH/LG1055

4665 Oftringen AG, Téléphone 056 201 45 45
www.leugygax.ch